



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2023-09

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QU'un règlement numéro 2023-09 de la Municipalité de Sainte-Barbe, modifié par la résolution 2023-10-37 du 13 octobre 2023, pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 159 062 \$ incluant, sous réserve de l'article 5, des coûts directs de 116 970 \$, des imprévus et des contingences de 11 697 \$, des honoraires professionnels de 11 697 \$, des frais de financement de 11 697 \$ et des taxes nettes de 7 001 \$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

QUE le règlement peut être résumé ainsi :

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt afin de réaliser des travaux de pavage sur la Rue des Récoltes.

QUE le règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 17e jour d'octobre deux mille vingt-trois.

Chantal Girouard
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 17 octobre 2023 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17e jour d'octobre 2023.

Chantal Girouard
Directrice générale, greffière-trésorière